



## **COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE**

### **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **SEANCE DU 20 MARS 2026**

En exercice : 15  
Présents : 15  
Pouvoirs : 0  
Absents excusés : 0  
Absents : 0  
Votants : 15

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE VINGT MARS à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 18 MARS 2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence du maire, Monsieur Basile DUNAND.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Basile DUNAND, Mme Sabine LEBOULANGER, M. Pierre BESSAT, Mme Céline LECOMTE, M. Jean-Claude TOURNIER, Mme Laetitia MOUZET, M. Armand LOUVIER, Mme Laetitia DUPERTHUY, M. Alfred BARBIER, Mme Manon GELATI, M. Alexis HOTTEGINDRE, Mme Aline KELLER, M. Sacha DEPRAZ DEPLAND, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Elisabeth MOLLARD.

**OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

**DEL2026-041**

#### **Rapporteur : M. Basile DUNAND**

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

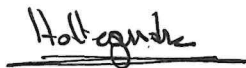
En vertu de l'article L 2122-2 du code général des collectivités générales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Le Maire propose la création de 4 postes d'adjoints.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, **la création de quatre postes d'adjoints au maire.**

En Mairie, le 20 mars 2026  
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Affichée le  
Acte certifié exécutoire le  
Télétransmis en sous-préfecture le  
Publié le

En Mairie, le 20 mars 2026  
Le Maire,  
Basile DUNAND

